



Nombre de places limité

NOM :
Prénom :

INFIRMIER(E) DE RECHERCHE CLINIQUE CYCLE 2009 / 2010 DOSSIER DE CANDIDATURE

PARIS

Réservé aux candidats titulaires d'un
DE Infirmier+3 années d'expérience professionnelle

Le système pédagogique mis en place par SUP SANTE contraint à limiter le nombre de participants. Des tests de motivation permettent de retenir les candidats selon un certain nombre de critères. Les stagiaires sont convoqués chronologiquement. Pour les stagiaires cela signifie un recrutement facilité en fin de formation. Il est donc recommandé d'adresser le dossier le plus rapidement possible afin d'augmenter ses chances de sélection.

A ce dossier doivent être joints :

- une lettre de motivation
- un curriculum vitae
- les photocopies de vos diplômes
- une photocopie du permis de conduire
- attestation de travail sur pour les trois dernières années de pratique

Lors de la sélection le candidat doit apporter les originaux de ses diplômes.

A l'issue de la sélection, notification des résultats et accord éventuel de l'école sont adressés par courrier.

Lieu

23 rue Cortambert - 75016 PARIS

Nota : ce document n'est pas un dossier d'inscription. La candidature ne deviendra effective qu'après un double accord du candidat et de la Direction de SUP SANTE selon les résultats obtenus aux tests de sélection.



Etat civil

NOM : _____ NOM de jeune fille : _____

Prénom : _____ Date de naissance : __ / __ / __

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. : __ / __ / __ / __ / __ Tél. Portable : __ / __ / __ / __ / __

Email : _____@_____.

Nationalité : _____

Profession des parents

Mère : _____

Père : _____

Etes-vous :

Célibataire

Marié(e)

Divorcé(e)

Profession du conjoint : -----

Si vous avez des enfants, précisez le nombre : _____, l'âge de ceux-ci : _____

Quels sont pour vous les 3 plus grands avantages de ce métier ?

Quel est pour vous l'inconvénient de ce métier ?



Comment avez-vous connu SUP SANTE

- Par un Professeur
- Par un Chef d'Etablissement
- Par un orienteur
- Par une relation personnelle (précisez)
- Par un mailing SUP SANTE
- Par une affiche SUP SANTE
- Par une annonce presse, précisez le journal :
- Par le Syndicat National de l'Industrie Pharmaceutique
- Par un Laboratoire, précisez lequel : _____
- Autres, précisez

Renseignements complémentaires

* Possédez-vous le permis de conduire B ? OUI NON

* Quels sont vos loisirs et sports préférés : _____

* Parlez-vous des langues étrangères : _____

Sélection et Formation

Vous serez convoqués pour passer des entretiens de sélection.

Choix du centre de formation

Cochez le centre où vous souhaitez prioritairement suivre votre formation :

PARIS

LYON

Activité Professionnelle exercée

- Entreprise
- Type d'exercice :
- Date de fin de contrat :
- Salaire :
- Motifs de départ :



Dates de début et de fin de cycle

Début de 1^{ère} session : 19 octobre 2009

Début de 2^{ème} session : 19 avril 2010

Frais de Formation

SUP SANTE bénéficie des avantages d'une grande structure d'enseignement et de formation et reçoit par ailleurs une aide importante de l'Industrie Pharmaceutique ; ceci permet d'adapter, au plus près des préoccupations des stagiaires, les temps de formation.

Tarif de la formation : **2 100 euros**

Modalités de règlement

Après accord du candidat et de la Direction de SUP SANTE, le règlement doit être effectué comme suit :

- 500 € à l'inscription
- le solde 1 mois après la rentrée

CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION

Confidentialité

Toutes les informations contenues dans ce dossier de candidature sont strictement confidentielles et ne peuvent être communiquées sans l'accord du candidat.

De plus, conformément aux dispositions de la loi 78-17 "informatique, fichiers, et libertés" le candidat conserve la possibilité d'accéder à tous moments à ces informations et de les rectifier si nécessaire.

Règlement

Le règlement doit être impérativement effectué aux dates fixées. Tout retard de règlement pourrait entraîner l'exclusion de l'étudiant.

Toute scolarité commencée est intégralement due.

Désistement

En cas de désistement justifié et notifié par lettre recommandée au plus tard 15 jours avant le début de la scolarité, 250 € sur les 500 € versés sont remboursés à l'étudiant. Passé ce délai, la totalité des frais de formation reste due à SUP SANTE.

Exclusion

La Direction Pédagogique se réserve le droit d'exclure des étudiants en cas de résultats notoirement insuffisants à l'issue des examens de contrôle. Dans ce cas, il est procédé au remboursement de 50 % des frais de formation régulièrement versés.

